

SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

PRÉFECTURE DU NORD

29 JUIN 2022

PLI RECOMMANDÉ

COMITE SYNDICAL DU 27 JUIN 2022
DE 10 H 00 à 12 H 00

DELIBERATION N° 2022 – 25

Objet : Mise à jour du Référentiel Fonctionnel Commun

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de son Président, Franck Dhersin, le 27 juin 2022,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités,

Vu la Délibération n°2014 – 23 du 30 Juin 2014,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté le 31 Janvier 2022,

Vu le Budget Primitif voté le 28 Mars 2022,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2022 adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M14,

CONSIDERANT

La nécessité de tenir compte des évolutions technologiques en matière de billettique, il a été convenu de mettre à jour les règles qui régissent la communauté billettique régionale Pass Pass avec l'ensemble des membres qui la composent.

La qualité de maître d'ouvrage de l'interopérabilité billettique régionale de Hauts de France Mobilité et son rôle dans l'administration des documents et protocoles qui régissent ses règles de fonctionnement, notamment le Référentiel Fonctionnel Commun, dont la première et unique version date de 2010.

DECIDE

De la mise à jour du Référentiel Fonctionnel Commun de la billettique interopérable Pass Pass annexée à la présente délibération, suite aux ateliers de révision du REFOCO qui se sont tenus de septembre 2020 à juin 2021.

Nota : En raison de la taille du REFOCO (91 pages) et de son caractère confidentiel (limité à la communauté Pass Pass), nous ne pouvons l'annexer à la présente délibération. Nous pouvons néanmoins vous le communiquer en version dématérialisée et/ou papier sur demande.

AUTORISE

Monsieur le Président du Syndicat Hauts de France Mobilités à finaliser et signer les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Franck DHERSIN

Préambule

L'interopérabilité billettique repose sur une **démarche de collaboration Partenaires** du projet et nécessite des principes communs de bon fonctionnement clairement identifiés, définis et validés par les acteurs concernés.

C'est dans cet esprit que des documents communs sont élaborés pour **définir les jalons référentiels de l'interopérabilité des systèmes billettiques en région Hauts-de-France**. Ces documents explicitent les principes fonctionnels (**Référentiel Fonctionnel Commun**), techniques et organisationnels à mettre en place pour **respecter l'interopérabilité billettique Pass Pass**.

Ces principes constituent le **service « cible »**. A ce titre, cette version du REFOCO définit une base sur laquelle viendront s'appuyer les futures décisions commerciales des partenaires et donner une vision structurante du service Pass Pass.

Le REFOCO mentionne aussi des chantiers à mener en guise d'**évolution du service Pass Pass**. Ces éléments seront à traiter dans le cadre de GT spécifiques afin de définir le service commun et les modalités de mise en œuvre pour atteindre la cible de service définie.

Caractère évolutif

Compte tenu des évolutions technologiques, il est nécessaire :

- De prévoir la prise en compte de nouveaux supports en capacité d'héberger l'application transport Pass Pass (ex : le smartphone) ;
- De gérer la capacité multi-applicative des supports Pass Pass (ex : AMC, Hoplink).

A ce jour, **le REFOCO définit le service Pass Pass proposé par tous les partenaires de la Communauté Pass Pass aux clients Pass Pass munis d'un support Pass Pass**. Le REFOCO n'aborde pas le service lié à l'usage d'un support non-Pass Pass.

MODIFICATIONS DU DOCUMENT

Version	Date	Commentaire
0.0	13.05.2008	Création du document
0.1	22.05.2008	Prise en compte des remarques de la réunion GT Service du 21.05.2008
0.2	11.06.2008	Intégration des réflexions de la réunion GT Service du 05.06.2008
0.3	25.06.2008	Intégration des réflexions de la réunion GT Service du 19.06.2008
0.4	04.07.2008	Intégration des réflexions de la réunion GT Service du 03.07.2008
1.0	23.07.2008	Synthèse des réflexions du GT Service + Annexe « Vente à distance »
1.1	01.10.2008	Modification du document suite aux remarques des partenaires + Réunion GT Service du 18/09/2008.
1.2	24.10.2008	Compléments et modifications, suite à réunion du GT Service du 09.10.2008, remarques des partenaires.
1.3	03.09.2009	Mise à jour du document, suite aux travaux du GT Service Pass Pass de mai à juillet 2009.
2.0	03.06.2021	Actualisation du REFOCO suite aux GT REFOCO de septembre 2020 à janvier 2021 + prise en compte des remarques du groupe de travail



Ce Référentiel est **évolutif** : la cible de service Pass Pass n'est pas figée, toute remarque et/ou suggestion d'évolution seront analysées pour traitement, et pourront être intégrées dans le REFOCO Pass Pass, après concertation de la Communauté Pass Pass.

Les ateliers de révision du premier REFOCO avec les partenaires ayant mené à la version 2.0 du REFOCO.

GT	Thème	Date	Participants partenaires	
GT REFOCO n°1	Supports et principes tarifaires	29/09/2020	- Patrice CHARENTON (Région) - Florence DELAHAYE (TER) - François BATTEUR (Tadao) - Thomas SKOLOZDRZYCH (Tadao) - Quentin DENOYELLE (SMTAG)	- Guillaume CROMBET (MEL) - Dominique LALANDE (Ilévia) - Denis DUPIRE (AeC) - Grégory LEFEBVRE (SMTCO) - Julien DALEST (SMTCO)
GT REFOCO n°2	Evolution du service Pass Pass - Parcours client Pass Pass (hors SAV)	04/11/2020	- Patrice CHARENTON (Région) - Florence DELAHAYE (TER) - François BATTEUR (Tadao) - Thomas SKOLOZDRZYCH (Tadao) - Quentin DENOYELLE (SMTAG) - Pascal VERSMESSEN (SMTAG)	- Guillaume CROMBET (MEL) - Frédéric VAMPOUILLE (MEL) - Dominique LALANDE (Ilévia) - Denis DUPIRE (AeC) - Grégory LEFEBVRE (SMTCO)
GT REFOCO n°3	Service Après-Vente Pass Pass	09/12/2020	- Patrice CHARENTON (Région) - Alexandra RICHARD (Région) - Florence DELAHAYE (TER) - François BATTEUR (Tadao) - Thomas SKOLOZDRZYCH (Tadao) - Pascal VERSMESSEN (SMTAG)	- Guillaume CROMBET (MEL) - Frédéric VAMPOUILLE (MEL) - Dominique LALANDE (Ilévia) - Grégory LEFEBVRE (SMTCO) - Julien DALEST (SMTCO)
GT REFOCO n°4	Principes d'exploitation commune	13/01/2021	- Patrice CHARENTON (Région) - Florence DELAHAYE (TER) - François BATTEUR (Tadao) - Thomas SKOLOZDRZYCH (Tadao) - Pascal VERSMESSEN (SMTAG)	- Quentin DENOYELLE (SMTAG) - Guillaume CROMBET (MEL) - Dominique LALANDE (Ilévia) - Grégory LEFEBVRE (SMTCO)
GT REFOCO clôture	Chantier REFOCO	27/04/2021	- Florence DELAHAYE (TER) - François BATTEUR (Tadao) - Thomas SKOLOZDRZYCH (Tadao)	- Denis DUPIRE (AeC) - Jordan DELGADO (SMTCO)

Quelles évolutions pour demain ?





Renforcer par l'harmonisation de pratique commerciale la notion de support unique de la carte Pass Pass

- Harmonisation du prix d'acquisition d'un support (et des actes de SAV)
- Harmonisation dans la définition des profils tarifaires (ex: jeune, senior...)



Faciliter l'accès aux mobilités via la tarification et l'extension de l'interopérabilité

- Poursuivre l'intégration tarifaire : avec un titre unique, le voyageur peut avoir accès à l'ensemble de l'offre de transport sur un territoire donné
- Développer l'interopérabilité avec l'Ile de France – fort enjeu pour l'Oise



Adresser les occasionnels

- Mise en œuvre de tarifications communes pour ce public
- Mise en œuvre de nouveau(x) support(s) pour les occasionnels basé essentiellement sur le téléphone (CB2D interopérable, smartphone NFC comme support de titre, M-ticket...)



Modification	Localisation
<p>Ajout d'un paragraphe introductif au REFOCO afin de clarifier : la portée du document ; la position de ce document par rapport au Référentiel Documentaire Commun : « Le REFOCO Billetique Pass Pass définit le socle fonctionnel et technique, convenu par la Communauté Pass Pass, et vise à alimenter la définition d'un système billetique interopérable Pass Pass. [...] »</p>	<p>§ Objet et caractère évolutif du REFOCO</p>
<p>« Les systèmes des partenaires doivent » est remplacé par « les réseaux partenaires doivent » dans §4.3.1. Distribution des titres sur un support Pass Pass - Principes généraux : « Quoi qu'il en soit, tous les systèmes réseaux partenaires doivent être techniquement en mesure de distribuer tous les titres plurimodaux multi-réseaux actuels et futurs, par l'intermédiaire de tous les modes de distribution qu'il aura mis en œuvre. »</p>	<p>§4.3.1. Distribution des titres sur un support Pass Pass - Principes généraux</p>
<p>Validation de la terminologie Support Occasionnel Calupso</p>	<p>Tout le REFOCO</p>
<p>Ajout de la précision concernant l'ajout de titres de transport sur l'application Hoplink, notamment en guise de contre-marque en plus du chargement sur l'application de transport</p>	<p>§2.7.2. Hoplink</p>
<p>§2.5.2. Intérêt de la carte Anonyme Pass Pass : conservation de la cible : « La carte anonyme peut être transformée en carte nominative si le client le souhaite dans le but de bénéficier de tarifications ou services plus évolués. »</p>	<p>§2.5.2. Intérêt de la carte Anonyme Pass Pass : conservation de la cible</p>
<p>§5.3.3. SAV – Remboursement / Echange : modification de la proposition comme suit : « Les conditions de remboursement sont décrites dans les conventions entre les Partenaires. Seuls les réseaux autorisés à rembourser/ échanger les titres dans les conventions pourront le faire. »</p>	<p>§5.3.3. SAV – Remboursement / Echange</p>
<p>Validation du principe visant à ne pas définir de principes communs dans le REFOCO comme suit : « Accès à quelques fonctionnalités de SAV : les fonctionnalités de demande de rattachement d'un bénéficiaire, de mise en liste noire, régularisation d'impayés, renouvellement de support sont par exemple possibles depuis passpass.fr » à Uniquement si Pass Pass est à l'origine du paiement sinon il faut que le gestionnaire du réseau gère ses impayés en propre</p>	<p>§6.3.3 Canaux numériques communs</p>
<p>Ajout d'un préambule au REFOCO afin, d'une part, définir la capacité technique des systèmes pouvant être réalisé depuis son propre système billetique et/ou en s'appuyant sur les outils Pass Pass. D'autre part, définir les volontés commerciales communes – prémices d'une première harmonisation du service Pass Pass</p>	<p>§Préambule</p>